

# INDICATEURS ANNUELS DE SUIVI D'ACTIVITÉ

## ANNEXE 2

de l'avis d'appel à projets n°  
ARS/DAOSS/DCT- 971-2023-06-28-00012

Pour la création d'un CSAPA  
ambulatoire sur le territoire de santé  
de Guadeloupe

2023

L'évaluation de l'activité se fera entre autres sur la base des indicateurs suivants :

- Liste (et répartition par catégories) des adresseurs / orienteurs
- Délais de réponse aux sollicitations des adresseurs / orienteurs
- Liste (et répartition par catégories) des prescripteurs
- Nombre de personnes différentes rencontrées (avant intégration dans la file active / rencontres avec ou sans suite)
- Nombre de personnes différentes prises en charge au cours de l'année (file active)
- Caractéristiques des personnes prises en charge (lieux de vie, âge, sexe, pathologies, etc.)
- Pourcentage de renouvellement de la file active chaque année
- Durée de la prise en charge (moyenne et distribution)
- Fréquence et intensité de la prise en charge (nombre moyens « d'actes » auprès des personnes : évaluation, soins, délivrance de traitements...)
- Conventions de partenariats / protocoles de fonctionnement instaurés avec les différents organismes du territoire
- Nombre de fin de prises en charge et orientations pour la poursuite du parcours de santé
- Nombre de prestations d'interprétariat sollicitée et coût correspondant
- Nombre de personnes pour lesquelles des traitements, examens médicaux (analyses biologiques, imagerie), ou transports sanitaires ont dû être pris en charge sur le budget du CSAPA et coûts correspondants.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée.